



ARRETE N°1P/2019
Tableau annuel d'avancement au 1^{er} août 2019
Grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le président du CCAS de Banyuls sur mer

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 avec effet au 1^{er} janvier 2007 portant statut particulier de cadre d'emplois des Adjointes administratifs,

Considérant l'avis de la commission Administrative Paritaire du 28 janvier 2019

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{er} classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Nom et Prénom	Situation actuelle	Promouvable à la date du
1- FALGAS Benjamin	Adjoint Technique principal 1 ^{er} classe 5 ^{ème} échelon	01/08/2019

ARTICLE 2 : Le DGS est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité

Fait à Banyuls/Mer, le 25 Mars 2019

Le Président du CCAS
Jean Michel SOLE



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification